

## Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes\\_presse](#)

Rennes, le 4 mars 2022

Aménagement – urbanisme

## Évolution du centre-ville de Rennes : les propositions et attentes issues de la concertation citoyenne et les premières décisions

**Les Rennais, les habitants de la Métropole, les usagers et les commerçants, ont été associés à la réflexion sur l'évolution de la circulation et des mobilités dans le centre-ville nord à l'automne 2021, dans le cadre de la concertation "Centre-ville : vos idées en actions". Près de 2 000 contributions ont été recueillies pour traduire de manière opérationnelle un projet d'ensemble pour les espaces publics, les quais de Vilaine, les rues et les places.**

La Ville et la Métropole, via la Fabrique citoyenne, ont organisé plusieurs temps d'échanges entre septembre et décembre 2021 : journée spéciale à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, 14 ateliers thématiques auprès du grand public et des commerçants, atelier spécifique pour les lycéens, questionnaire en ligne... L'objectif de cette concertation était d'accompagner les évolutions d'usages, en particulier le réaménagement de certaines rues et places, pour donner davantage d'espace aux piétons et aux vélos.

Cette initiative faisait suite à la concertation « Rennes 2030 », organisée en 2018. En insistant sur les enjeux liés aux changements climatiques, les Rennais et les Rennaises avaient exprimé leurs attentes : mettre en valeur le patrimoine existant et veiller à son accessibilité, végétaliser le domaine public et développer le rapport à la Vilaine, apaiser le centre-ville et développer l'usage du vélo et de la marche à pied, reconquérir les petites places...

Ces attentes font écho à l'ouverture prochaine de la ligne b du métro mais aussi au développement du réseau express vélo et du réseau de transports en commun qui seront autant d'alternatives possibles à la voiture pour l'ensemble des Métropolitains.

### | Un nouveau plan de circulation

Il est nécessaire de procéder à une révision complète du plan de circulation. Outre la diminution attendue du trafic automobile (-50 000 véhicules / jour), l'arrivée de la ligne b va transformer en profondeur l'organisation des transports en commun. L'ensemble du réseau de bus va être revu et un million de kilomètres de lignes vont être redéployés dans les communes de Rennes Métropole, en extra-rocade. Cinq lignes de trambus sont également programmées dans les années à venir, afin de renforcer l'offre de transports collectifs dans la première couronne métropolitaine.

Dans le centre-ville, l'axe nord-sud, actuellement emprunté par les bus depuis la rue de Nemours jusqu'à la rue d'Antrain, en passant par l'arrière de la Mairie et la place du Champ-Jacquet, va être supprimé et remplacé par la ligne b du métro et par un nouvel axe de transport en commun (les futurs lignes C1, C3 et 12) qui empruntera la rue Guillaudot et la rue Gambetta, à l'ouest du parc du Thabor. La suppression de ces quelques 600 bus par jour dans l'hyper-centre va permettre de libérer de l'espace pour végétaliser, élargir les trottoirs, aménager des pistes cyclables...

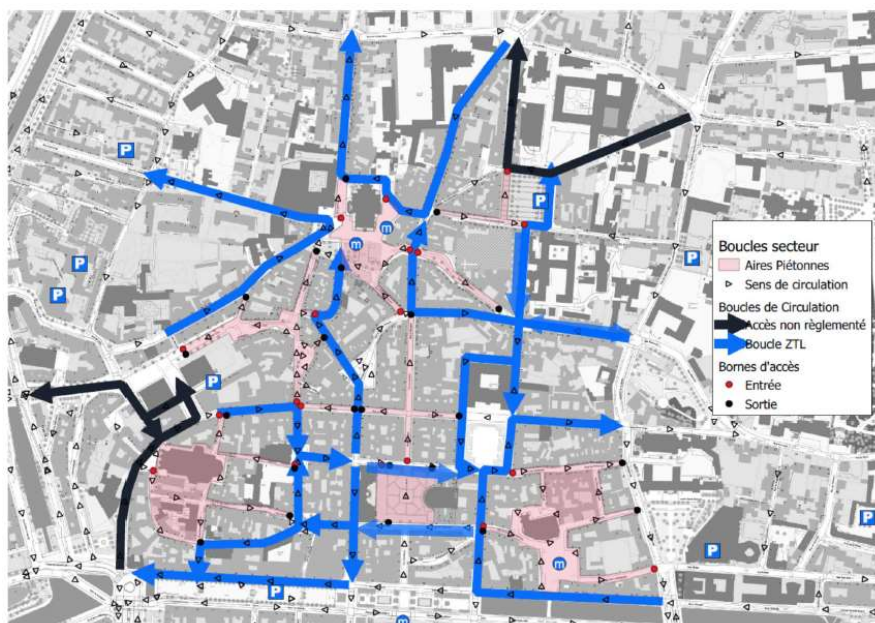
Pour accompagner ces aménagements, trois parkings-relais totalisant 2 000 places vont être ouverts à proximité de stations de métro (800 à Saint-Jacques - Gaîté, 400 aux Gayeulles et 800 à Cesson-Sévigné ViaSilva). La capacité du parc relais de la Poterie a quant à elle été doublée (700 places). 305 places supplémentaires dans le centre-ville

nord seront également accessibles en 2023 au niveau de l'Hôtel-Dieu où un parking est en construction. Sa mise en service permettra de compenser les 246 places du parking Vilaine, dont la suppression est actée pour permettre la découverte de la Vilaine (travaux de 2024 à 2027).

## Expérimentation d'une Zone à Trafic Limité début juillet 2022

Au cœur du centre-ville nord, une Zone à Trafic Limité (ZTL) sera expérimentée à partir du mois de juillet 2022. Ce nouveau plan de circulation expérimental, organisé autour de six boucles de circulation, doit permettre de réduire la circulation automobile en centre-ville. Il ne s'agit pas de piétonniser l'ensemble des zones en les rendant inaccessibles aux voitures mais uniquement d'empêcher le trafic de transit (traversée du centre-ville de part en part). Ce temps d'expérimentation permettra de recueillir les avis et les commentaires des usagers, des commerçants et des riverains.

La Zone à Trafic Limitée est un espace dans lequel seuls les véhicules autorisés peuvent circuler, appelés "ayants-droit". La liste des véhicules autorisés à circuler dans la ZTL est définie par arrêté municipal. La Métropole et la Ville de Rennes ont proposé de définir trois catégories d'ayants-droit : les véhicules pouvant accéder à la ZTL sans justificatif : secours, transports en commun, taxis, services publics, etc. ; celles qui peuvent y accéder ponctuellement avec un justificatif : livreurs, artisans... et celles qui y accéderont de manière permanente grâce à un macaron (habitants, commerçants...).



Dans le centre-ville nord, une Zone à Trafic Limité (ZTL) sera expérimentée

## Mise en service d'une navette avant la fin de l'année 2022

Une navette électrique, prioritairement destinée aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite, sillonnera le centre-ville nord. Elle offrira une alternative supplémentaire à la voiture pour maintenir l'accès au centre-ville tout en apaisant le cœur de ville. Elle sera mise en service avant la fin de l'année 2022 et permettra de relier en quelques minutes les principaux pôles du centre historiques : République, Parlement, Hoche, Sainte-Anne, Les lices, la Mairie....

## Aménagement des places du centre-ville

Plusieurs sites emblématiques évolueront : la place du Champ-Jacquet, la place de la République, les quais de Vilaine, la rue de l'Horloge, les places Saint-Sauveur et du Calvaire, etc.

### **Place du Champ Jacquet, rue Leperdit et axe nord-sud**

La place du Champ Jacquet sera réaménagée tout comme la rue Leperdit qui débouche sur cette place. L'axe nord-sud, libéré de ses bus, accueillera un nouvel axe vélo en traversée du centre-ville, entre la rue d'Antrain

et la rue de Nemours. Les trottoirs seront élargis sur l'ensemble de l'axe au bénéfice des piétons. Des plantations viendront accompagner cette transformation.

*Calendrier :*

- Consultation des riverains et des commerçants de la place du Champ Jacquet : juin 2022
- Mise en place d'aménagements transitoires suite au départ des bus : été 2022
- Démarrage des travaux : second semestre 2023
- Fin des travaux : début 2025

***Place du Calvaire et place Saint-Sauveur***

Le réaménagement de ces places permettra d'apaiser les circulations, de redonner de la place aux piétons et aux solutions alternatives à la voiture. La place Saint-Sauveur sera réaménagée et végétalisée de manière à mettre en valeur l'église.

*Calendrier :*

- Engagement des études : second semestre 2022
- Démarrage des travaux : 1<sup>er</sup> trimestre 2024
- Fin des travaux : fin 2024

***Rue de Saint-Malo***

Axe important de la liaison entre l'Hôtel-Dieu et la place Sainte-Anne, la rue passera en ZTL. Le stationnement sera supprimé afin de créer un double sens cyclable sécurisé. Les cheminements piétons seront améliorés. La rue sera ponctuellement végétalisée.

*Calendrier :*

- Engagement des études : 1<sup>er</sup> trimestre 2023
- Démarrage des travaux : début 2025
- Fin des travaux : début 2026

***Rue des Fossés***

Pour permettre la mise à double sens de la rue et faciliter les entrées et sorties de la zone aux ayants droit, la mise en ZTL s'accompagnera de la suppression du stationnement dans la rue. Rue Hoche, un aménagement ponctuel de type « écluse » permettra de créer une traversée piétonne sécurisée au milieu de la voie et de planter deux arbres.

*Calendrier :*

- Études en cours
- Travaux : mai 2022, en coordination avec la fermeture de la rue Victor Hugo (réfection de pavage à venir avec une déviation nécessaire par la rue des Fossés).
- Les études concernant la rue Hoche démarreront au deuxième trimestre 2022 pour un démarrage des travaux envisageable à partir de début 2023.

***Quais de Vilaine, place de la République et abords du Palais du Commerce***

La suppression du parking Vilaine est programmée fin 2024, pour permettre le démarrage des travaux de réaménagement des quais, selon le scénario retenu par le jury citoyen et présenté lors du conseil municipal du 17 janvier 2022. Elle s'accompagnera de la mise en valeur du fleuve et la végétalisation des abords. La vélo-rue sera pérennisée sur les quais nord tandis que l'axe bus et tram-bus sera conforté sur les quais sud. La place de la République sera réaménagée en accompagnement de la suppression de la dalle Vilaine. Le projet intégrera les abords du Palais du Commerce en lien avec la réhabilitation de cet édifice par le Groupe Frey et Poste Immo (travaux à l'horizon 2025) et l'évolution attendue du réseau de transport à cet horizon.

*Calendrier :*

- Engagement des études : début 2023
- Démarrage des travaux : fin 2024
- Livraison des espaces publics : été 2027